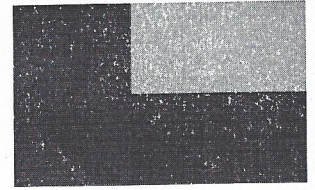


REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES
PUBLICS

DOSSIER-TYPE DE PRESELECTION

POUR LA PASSATION DES MARCHES DE
PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Version de juin 2023



CNLS-TP

CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA,
LA TUBERCULOSE, LE PALUDISME, LES HÉPATITES,
LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES
ET LES ÉPIDÉMIES.

C/195 SGOA-GBETO
01 BP 6930 Cotonou
Bénin
+229 21310020/94517745
cnlsbenin@vahoo.fr

UGP SYSTEME RESILIENT ET PERENNE DE LA SANTE

**MARCHE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 02 DEC 2024

**Pour le Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan
stratégique sur la surveillance post commercialisation des
produits de santé**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RELANCE

AMI N° : 195 -2024/MS/SE-CNLS-TP/C-SRPS/CG/SPM/SA

Source de financement : Fonds mondial C19RM

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 2106

MÉTHODE DE SÉLECTION

Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).

Décembre 2024



UGP SYSTEME RESILIENT ET PERENNE DE LA SANTE

AMI N° : 195 -2024/MS/SE-CNLS-TP/C-SRPS/CG/SPM/SA

Objet : *Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan stratégique sur la surveillance post commercialisation des produits de santé.*

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés du projet Système Résilient et Pérenne (SRPS) validé par le Fonds Mondial.
2. Le projet SRPS exécute au titre de l'année 2024 dans le cadre de la subvention C19RM, le plan de passation des marchés de fournitures, de services et des prestations intellectuelles. A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan stratégique de surveillance post commercialisation des produits de santé.
3. La prestation comprend principalement l'élaboration du Plan stratégique de surveillance de marché par un consultant individuel.
4. Le délai d'exécution de la mission est de 60 jours ouvrables à compter de la date de notification de l'ordre de service.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation décrite, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

8. L'UGP SRPS pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

9. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Sous critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission (Pharmacien ou Master (BAC+5) en sciences pharmaceutiques)		25 points	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales (Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des activités de la surveillance du marché ; ceci à compter de la première expérience professionnelle)		[0 ; 3[= 0 point [3 ; 5[= 10 points [5 ; ∞[= 30 points Total : 30 points	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [(Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission (Disposer d'une expérience dans l'élaboration de documents normatifs dans le domaine de la santé)		30+15=45 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

10. La note minimale requise pour être présélectionné est 70 points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordonnatrice du SRPS, E-mail : mounif19624@gmail.com Attention : SPM-UGS jodjouchoni@gouv.bj et prendre connaissance des documents de constitution de la liste de candidats potentiels à son **Secrétariat administratif sis au 2^{ème} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint**

¹Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

⑤

② H

Michel Gbéto, dans la rue de l'Atlantique Assurances de 8 h à 12 h 30 minutes et de 14 h à 17h 30 min. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du.....**03 DEC 2024**..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat administratif sis au 2^{ème} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbéto, dans la rue de l'Atlantique Assurances.** Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche² de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après au **Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbéto, dans la rue de l'Atlantique Assurances** au plus tard le**01.6 DEC 2024**..... à **10 heures précises.** **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence du CNLS-TP sis au 4^{ème} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbéto, dans la rue de l'Atlantique Assurances** le.....**01.6 DEC 2024**..... à **10 heures 30 minutes.**

Les candidats peuvent introduire un recours devant la coordonnatrice de l'UGP du SRPS dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

² Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.arpmp.bj

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la coordonnatrice doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Coordonnatrice pour ampliation.



Mouniratou IDRISOU MAMA SANNI
Coordonnatrice Pi / SRPS



MÉTHODE DE SÉLECTION

Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).

Le consultant ayant obtenu la meilleure note supérieure à 70 points sera invité à fournir une proposition technique et financière.

Handwritten initials or signature

I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation